Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2026-51

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE HAUTE CORSE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le neuf octobre à 18h, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi à la Maison de la Nature d'Aleria, sur convocation du Président, Anthony ALESSANDRINI, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : VENDREDI 02/10/26	Date d'affichage : 15/10/2026

Membres en exercice : 40	Membres présents : 27
Procurations : 6	Nombre de votes : 26
Pour : 26	Contre : 0
Abstention : 7	Ne se prononce pas :

MEMBRES PRESENTS : ALESSANDRINI Anthony - AMATE MASSE Muriel - ANGELI Corinne - BALDOVINI Antony - BIAGGIONI Jean-Luc - BUSSETA Jean-Yves - CALENDINI Isabelle - CASANOVA André - CLET-DAVID HOULLIER Pascale - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBBI Marc - GIUGANTI Alexandre - GIULY Martin - GRISCELLI Claire - LUCIANI Dominique - MANENTI Grégory - MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule - MEDORI Séverin - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISCHEDDA Bastien - PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne - POITAU-PAOLINI Ivan - SANTELLI Jean-Baptiste - TADDEI Laurence

MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES : CHEYNET Patrick (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne) – DE LA MATA Clara (à MANENTI Grégory) – DURASTANTI Jules-François (à PIETRI-FLIPPI Ghislaine) – GIACOBETTI Stéphane (à MEDORI Séverin) -- MARCHETTI Laurent (à LUCIANI Dominique) - PIRAS Marie-Antoinette (à BALDOVINI Antony)

MEMBRES ABSENTS : CASTELLANI Jean-Charles – LESCHI Jean-Christophe - LUCIANI Jean-Emmanuel – MARCHIONI Patrick – MAURIZI Pancrace – ORSUCCI Christian – VANNUCCI Bernard

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MEDORI Séverin membre du Conseil Communautaire, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Oriente,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives aux établissements publics de coopération intercommunale,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, notamment son article 3,

Vu le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de communes de l'Oriente,

Considérant la nécessité de renforcer les moyens administratifs de la Communauté de communes afin d'assurer le suivi administratif, juridique et financier des dossiers de la collectivité,

Considérant que les missions confiées à cet emploi correspondent aux fonctions pouvant être exercées par un rédacteur territorial principal de 2e classe, notamment en matière de gestion administrative, budgétaire et comptable, d'analyse et de suivi de dispositifs,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de créer les emplois nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de communes,

Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré,

✓ **DÉCIDE**

DE CRÉER un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe, correspondant aux caractéristiques suivantes :

- Filière : Administrative
- Catégorie : B
- Cadre d'emplois : Rédacteurs territoriaux
- Grade : Rédacteur territorial principal de 2e classe
- Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
- Intitulé du poste : Chargé(e) du suivi administratif, juridique et financier.

Le titulaire du poste sera notamment chargé :

- du suivi administratif des instances communautaires
- de la préparation et du suivi des actes administratifs
- de la veille et du suivi juridique des dossiers de la collectivité
- du suivi administratif des marchés publics, conventions et contrats
- de la préparation de notes et documents d'aide à la décision
- du suivi de dossiers transversaux

La fiche de poste correspondante est annexée à la présente délibération.

INDIQUE que l'agent sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire correspondant au grade de rédacteur territorial principal de 2e classe, selon l'échelon détenu, à laquelle pourront s'ajouter les primes et indemnités instituées par la collectivité dans le cadre du régime indemnitaire applicable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception : 09/10/2026
Publication : 14/10/2026

INDIQUE que le tableau des emplois et des effectifs de la Communauté de communes de l'Oriente est modifié en conséquence.

INDIQUE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à cet emploi seront inscrits au budget de la Communauté de communes.

INDIQUE que Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération et de l'accomplissement des formalités nécessaires, notamment la déclaration de création et de vacance d'emploi auprès du Centre de gestion compétent.

INDIQUE que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

2026-51

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE REDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
ALESSANDRINI Anthony	X					
AMATE MASSE Muriel	X					
ANGELI Corinne	X					
BALDOVINI Antony			X			
BIAGGIONI Jean-Luc	X					
BUSSETA Jean-Yves	X					
CALENDINI Isabelle	X					
CASANOVA André	X					
CASTELLANI Jean-Charles						
CHEYNET Patrick			X		RAMAZOTTI	
CLET-DAVID HOULLIER Pascale			X			
DE LA MATA Clara			X		Clementi Gregory	
DOMPIETRINI Pierre-François	X					
DURASTANTI Francis	X				Christian PIETRI	
GIACOBBI Marc	X					
GIACOBETTI Stéphane	X				MENDOZA SEVERIN	
GIUGANTI Alexandre	X					
GIULY Martin	X					
GRISCELLI Claire	X					

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026

2026-51

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE

NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	SIGNATURE	POUVOIR A : NOM ET PRENOM	SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR
LESCHI Jean-Christophe						
LUCIANI Dominique	X					
LUCIANI Jean-Emmanuel						
MANENTI Grégory			X			
MARCHETTI Laurent	X				Lucciani Dominique	
MARCHIONI Patrick						
MATEOS-PANTALACCI Marie-Paule	X					
MAURIZI Pancrace						
MEDORI Séverin	X					
ORSUCCI Christian						
PALMIERI Michel	X					
PAOLACCI Jean-Toussaint	X					
PAOLI Jean-François	X					
PIETRI FILIPPI Ghislaine	X					
PIRAS Marie-Antoinette			X		A. BALDOVINI	
PISCHEDDA Bastien	X					
PISTORESI RAMAZOTTI Jeanne			X			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-200015162-20261009-2026-51-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publié le : 14/10/2026

2026-51

OBJET : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2e CLASSE						
NOMS & PRENOMS	*POUR*	*CONTRE*	*ABST*	**SIGNATURE**	**POUVOIR A : NOM ET PRENOM**	**SIGNATURE TITULAIRE POUVOIR**
POITAU PAOLINI Ivan	X					
SANTELLI Jean-Baptiste	X					
TADDEI Laurence	X					
VANNUCCI Bernard						

NOMBRE DE VOTANTS :			
POUR :	CONTRE :	NULS :	ABS :

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus,

Le Président,
Anthony ALESSANDRINI